



## Washington et Paris relancent la propagande contre le « régime de Bachar »

Par [Thierry Meyssan](#)

Mondialisation.ca, 10 octobre 2016

[voltairenet.org](http://voltairenet.org)

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [SYRIE](#)

*Les Tribunaux de Nuremberg et de Tokyo permirent aux Alliés d'exposer les crimes commis par l'Axe durant la Seconde Guerre mondiale et de justifier à la fois le prix de leur victoire et leur domination sur le monde. Sur ce modèle, Washington a cru pouvoir juger et condamner 120 dirigeants syriens, dont le président Bachar el-Assad, de manière à justifier la guerre et le renversement de la République arabe syrienne. Restait à inventer leurs crimes...*

En avril 2012 —c'est-à-dire après le retrait français de la guerre (qui reprit en juillet) et avant l'accord de partage russo-états-unien (du 30 juin à Genève)—, les « Amis de la Syrie » avaient décidé de juger le président Bachar el-Assad devant une juridiction internationale. Il s'agissait de mettre en scène a posteriori la *Pax Americana*, après l'assassinat de Slobodan Milošević dans sa prison à La Haye, la pendaison de Saddam Hussein et le lynchage de Mouamar Kadhafi.

Pour ce faire, les États-Unis avaient créé une association à La Haye, le *Syria Justice and Accountability Centre* (SJAC). Durant deux ans, des juristes accumulèrent des témoignages sur « les tortures pratiquées par le régime ».

Le bureau du secrétariat d'État pour la Justice globale, alors dirigé par l'ambassadeur Stephen Rapp, avait sollicité l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Qatar et la Turquie pour financer un « Tribunal spécial des Nations unies pour la Syrie » sur le modèle du « Tribunal spécial des Nations unies pour le Liban ». Rappelons que ce dernier, contrairement à sa dénomination, n'est pas un tribunal au sens plein du terme puisqu'il a été créé par deux exécutifs, le secrétaire général des Nations unies et le Premier ministre du Liban, sans jamais avoir été avalisé ni par le Conseil de sécurité, ni par le Parlement libanais. Ce pseudo-tribunal aurait ainsi pu s'affranchir des règles de droit et condamner le président syrien sans preuves.

Le principe des tribunaux pour le Liban et pour la Syrie revient à Jeffrey Feltman, ancien ambassadeur US à Beyrouth, puis sous-secrétaire d'État pour les Affaires du Proche-Orient, et actuellement directeur des Affaires politiques de l'Onu. M. Feltman avait créé le Tribunal pour le Liban, après avoir lui-même organisé l'assassinat de Rafic Hariri, pour juger et condamner les présidents Émile Lahoud et Bachar el-Assad qu'il entendait rendre responsables. Selon un document interne de son bureau que nous avons pu consulter,

l'Otan avait prévu, après le renversement de la République arabe syrienne, de juger et de condamner 120 dirigeants du pays, dont 80 figuraient déjà sur les listes des personnes sous sanctions établies par les États-Unis et/ou l'Union européenne.

Le 20 janvier 2014, soit deux jours avant l'ouverture des négociations de Genève 2, le cabinet d'avocats londoniens Carter-Ruck accusait la Syrie d'avoir torturé et tué plus de 11 000 de ses citoyens au cours de la guerre. Il publiait alors un rapport de trois juristes internationaux authentifiant 55 000 clichés prétendument pris par un photographe militaire ayant fait défection. Bien que deux des juristes aient été largement mis en cause pour leur partialité dans des affaires précédentes et que le troisième ait été chargé par la CIA de créer le *Syria Justice and Accountability Centre* (SJAC), et malgré les dénégations de la Syrie, John Kerry ne manqua pas de citer ce document à l'ouverture de la Conférence de Genève 2.

Le 31 juillet 2014, la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants auditionnait le photographe syrien. Ce dernier montrait 10 clichés parmi les 55 000 de sa collection, mais après les avoir floutés et rendus in-identifiables.

Las ! Le 22 septembre 2014, la Russie et la Chine opposaient leur veto à un projet de résolution français saisissant la Cour pénale internationale des crimes commis en Syrie. De son côté, le département d'État considérait que le matériel accumulé, quoi qu'extrêmement volumineux, n'avait pas plus de valeur que les faux témoignages du Tribunal pour le Liban. Il cessait donc de subventionner la préparation du Nuremberg syrien.

Cependant, le secrétariat d'État a récemment subventionné le *Center for Victims of Torture* du Minnesota non seulement pour l'ensemble de son action mais aussi pour venir en aide aux « victimes du régime », s'il en trouve, mais pas aux 80 000 personnes enlevées par les États-Unis et torturées par la Navy à Guantánamo et dans des bateaux-prisons en eaux internationales durant les deux mandats de George Bush.

En outre, le département d'État a soutenu une exposition du Qatar aux Nations unies à New York, puis au Musée de l'holocauste à Washington et enfin la semaine dernière à Rome à partir des photographies du cabinet Carter-Ruck. Bien sûr, il n'est pas question de montrer les 55 000 photographies, mais toujours les même 10 photos floutées accompagnées d'autres relatives à la guerre. Simultanément, le représentant pro-israélien Eliot Engel (déjà auteur du *Syrian Accountability Act*) déposait la proposition de loi H. R. 5732 visant à accroître les sanctions contre la Syrie.

Le 6 octobre 2016, les Pays-Bas (qui sont illégalement déployés militairement en Syrie) organisèrent à leur ambassade à Washington une réunion pour relancer le *Syria Justice and Accountability Centre* (SJAC) et financer le projet d'un Tribunal pour la Syrie. L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et bien sûr les États-Unis annoncèrent verser une obole. Ce projet ne devrait coûter que quelques millions de dollars par an.

Pour Washington, il est désormais clair que la République arabe syrienne ne tombera pas et qu'il ne sera pas possible de juger et de condamner sans preuves le président Bachar el-Assad. Cette mise en scène s'inscrit dans le conditionnement des Occidentaux, « défenseurs du Bien face aux cruels Syriens ».

La France, successivement porte-parole des intérêts turcs, puis qataris, puis saoudiens et

aujourd'hui israéliens, ne l'entend pas de cette oreille. Elle espère donc juger les 120 dirigeants syriens (déjà condamnés sur le papier) devant la Cour pénale internationale... par contumace.

Le 10 octobre, le ministre des Affaires étrangères français, Jean-Marc Ayrault, a annoncé qu'il avait demandé à un groupe de juristes de trouver un moyen pour saisir la CPI malgré l'opposition prévisible du Conseil de sécurité.

Il semble que Washington se prépare à accepter la fin du monde unipolaire. Dans ce cas, les accusations les plus farfelues et plus terrifiantes contre la Syrie serviront à noircir l'image du camp russe.

Documents :

✘ « [A Report into the credibility of certain evidence with regard to Torture and Execution of Persons Incarcerated by the current Syrian regime](#) », Carter-Ruck, January 20, 2014.

✘ « [Report sulla attendibilità delle "Foto di Caesar" che si paventa saranno esposte in mostra al Senato della Repubblica italiana](#) », Sibialiria, Marzo 2016.

✘ « [The Caesar Photo Fraud that Undermined Syrian Negotiations](#) », Rick Sterling, March 2016.

Thierry Meyssan

La source originale de cet article est [voltairenet.org](http://voltairenet.org)  
Copyright © [Thierry Meyssan](http://Thierry Meyssan), [voltairenet.org](http://voltairenet.org), 2016

Articles Par : [Thierry Meyssan](#)

A propos :

Intellectuel français, président-fondateur du Réseau Voltaire et de la conférence Axis for Peace. Dernier ouvrage en français : L'Effroyable imposture : Tome 2, Manipulations et désinformations (éd. JP Bertrand, 2007).

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)